

Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2024

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage et reprend notamment le solde d'exécution d'investissement et le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Le projet Flying Whales fait naître de multiples questions, notamment en termes de faisabilité, d'impacts socio-économiques environnementaux et de risque financier pour la Région. Le CESER s'interroge sur ce projet, par nature risqué, complexe et coûteux même si le CESER comprend la nécessité de l'innovation.

Pilier 2 - Jeunesse

Le CESER salue la démarche engagée par le Conseil régional en matière de tarification solidaire du service de restauration et d'hébergement (SRH). Sur le champ de l'apprentissage, le CESER ne peut que déplorer la réduction décidée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités de réduire l'enveloppe dédiée au fonctionnement à hauteur de 50 M€. Le CESER s'interroge sur les incidences concrètes de cette perte qui mériteraient d'être explicitées.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires

Le CESER note l'annulation du forum du fret régional. Au-delà des raisons ayant prévalu à cette annulation, le CESER réaffirme tout l'intérêt d'un lieu d'échange et d'animation sur le transport de marchandises. Alors que le report modal devrait constituer une priorité, le CESER attire l'attention sur la nécessité de préserver les outils de production existants afin de ne pas obérer l'avenir. Il souligne en particulier le risque que ferait courir, dans cette perspective, le démantèlement partiel du service public du fret ferroviaire.

Culture

Le CESER appelle une clarification sur plusieurs virements (en autorisations de programme, d'engagement et crédits de paiements) entre le chapitre des dépenses d'administration générale et d'autres chapitres sectoriels (culture, sport), s'agissant de dépenses en matière d'exploitation-maintenance et sécurité. Il s'interroge sur les effets à terme de ces virements.

Pilier 4. Transition Écologique et Énergétique

Comme il avait pu l'exprimer par le passé, le CESER trouve regrettable que les politiques environnementales et les politiques de mobilité soient associées dans le même pilier. Les moyens alloués à ce pilier semblent en effet importants mais la majeure partie de ces moyens est affectée aux transports et à l'intermodalité. Ceux alloués en faveur des politiques environnementales sont minoritaires.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2024	avec ajustements du BS2024
Recettes de fonctionnement	2,51 Mds€	2,39 Mds€
Recettes d'investissement	408,7 M€	387,04 M€
Dépenses de fonctionnement	2,22 Mds€	2,25 Mds€
Dépenses d'investissement	1,12 Md€	1,13 Md€

Pour un budget de 3,52 Mds€ (BP 2024), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2023 et antérieurs soit 156,92 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 61,41 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 115,28 M€
- de l'annulation de 63,78 M€ d'emprunt au budget 2024

En dépenses :

- de l'inscription de 72,07 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 32,79 M€

1. Les recettes régionales

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2024, hors emprunt, s'élèvent à **115,28 M€** :

- **30,76 M€ au titre de la section d'investissement**
- **84,52 M€ au titre de la section de fonctionnement**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **61,41 M€** :

- **9,1 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **52,32 M€ au titre de la section de fonctionnement**

3 – Les annulations d'emprunt

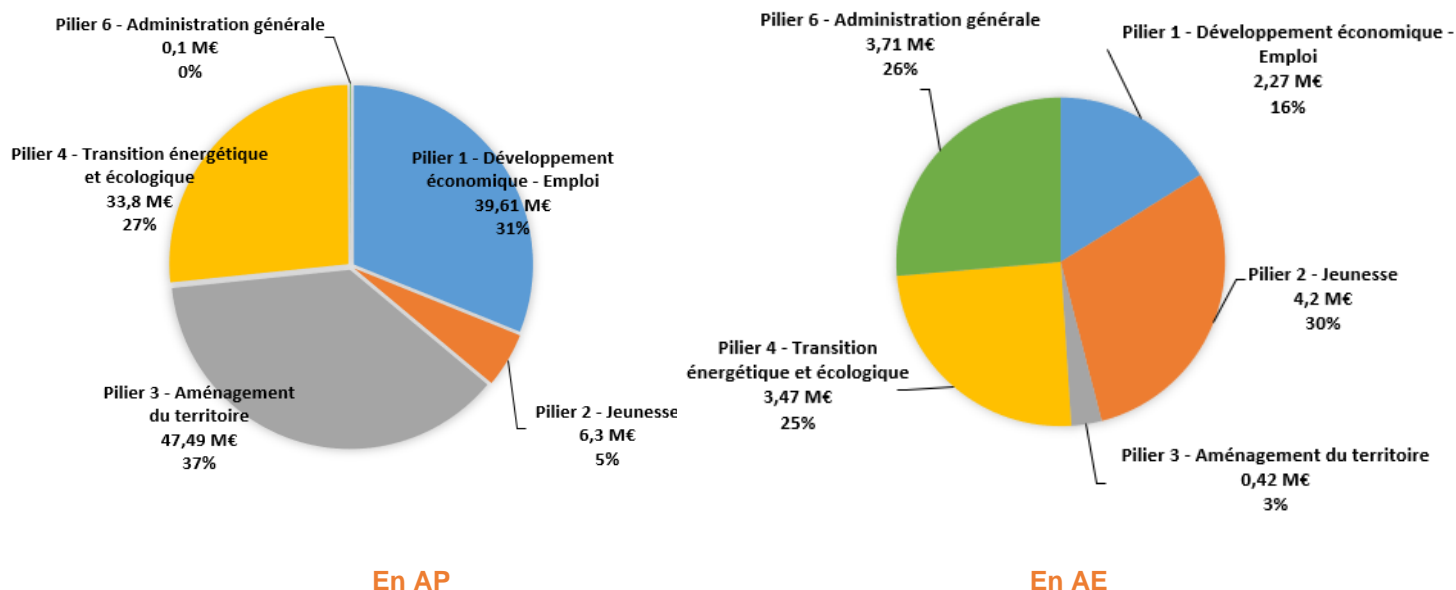
La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (**538 M€** contre 602 M€ votés au BP 2024).

Pour mémoire :

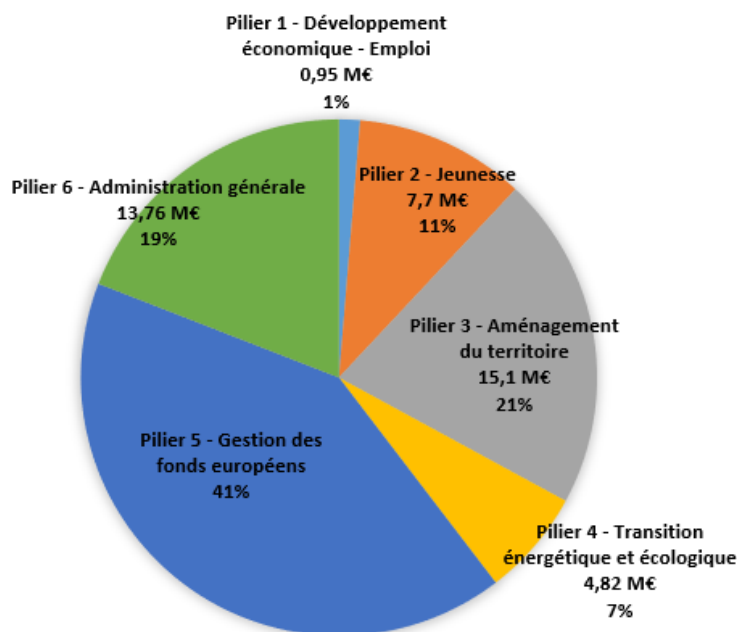
	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23	491 M€	67,77
2024	602 M€	538		

2. Les ajustements de dépenses par piliers

■ Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)



■ Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (M€)



■ Les annulations de dépenses

L'annulation des dépenses d'investissement (- 17,33M€) concernent principalement :

- Le report du loyer capitalisé du bail emphytéotique avec la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (- 8 M€) et de la sécurisation et la gestion de la dette écologique (- 3,56 M€) du projet Flying Whales.
- Le décalage de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Niort-Saintes (-5,1 M€).

L'annulation des dépenses de fonctionnement (-15,46 M€) concernent principalement :

- le transfert des redevances infrastructures de la contribution TER en investissement : - 11,3 M€ en CP/AE
- les provisions pour créances douteuses, il s'agit d'un ajustement de la prévision eu égard aux données transmises par le comptable public : - 4 M€

Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Des autorisations de programme à hauteur de 34 M€ sont réinscrites au BS pour le projet Flying Whales, une partie des AP précédemment votées n'ayant pu être affectées au cours de l'exercice 2023.

Ce projet fait naître de multiples questions, notamment en termes de faisabilité, d'impacts socio-économiques et environnementaux. Le CESER s'interroge plus largement sur ce projet, par nature risqué, complexe et coûteux. Au-delà des options techniques retenues, du modèle économique et du montage financier du financement public, qui semblent soulever un certain nombre de réserves et de doutes, le CESER souhaite attirer l'attention sur l'impact du projet :

- sur l'aménagement et le développement du territoire concerné : quel retour en est attendu sur l'économie locale et régionale ? Quel impact sur le territoire, en termes de création d'emplois et donc d'accueil potentiel de nouveaux salariés, ou encore de mobilités ?
- sur l'environnement, du fait notamment de la consommation d'espaces, certes mutualisée à l'échelle nationale, dont le projet s'accompagne, ou encore de son intégration dans l'environnement local ?

Pilier 2 – Jeunesse

Le CESER salue la démarche engagée par le Conseil régional en matière de tarification solidaire du service de restauration et d'hébergement (SRH) concernant 64 lycées et qui consiste à supprimer la contribution des usagers aux charges de fonctionnement.

Sur le champ de l'apprentissage, le CESER ne peut que déplorer la réduction décidée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités de réduire l'enveloppe dédiée au fonctionnement à hauteur de 50 M€. La perte nette de 5,1 M€ que cela représente en Nouvelle-Aquitaine est significative et dommageable à cette politique. Sur ce point, le CESER s'interroge sur les incidences concrètes de cette perte qui mériteraient d'être explicitées.

Le CESER relève les 1,44 M€ de reversement de TICPE concernant le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. Dans la mesure où ce montant correspond à une surévaluation de cette TICPE réalisée en 2015, le CESER s'interroge quant au calibrage de ce type d'opérations financières.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports ferroviaires

Le CESER note l'inscription de nouvelles autorisations de programme et de nouveaux crédits de paiement dans le domaine des transports ferroviaires afin de financer :

- différents projets d'infrastructures, dont notamment la régénération de la ligne Limoges-Poitiers phase 2, essentielle à la structuration du maillage ferroviaire au nord-est de la région ;
- le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage « billettique » pour la planification et la coordination du déploiement en gare des équipements billettiques régionaux. Au-delà des aspects liés au déploiement du système en gare, la mise en place d'une billettique régionale pourrait favoriser l'intermodalité à l'intérieur du périmètre régional, mais soulève des questions en matière d'interopérabilité avec les réseaux « extérieurs », limitrophes ou nationaux ;
- un versement complémentaire (33,8 M€ d'AP) dans le cadre des apports en fonds à la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT), chargée du portage de l'acquisition et de la maintenance lourde du parc TER de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

La plupart des annulations de dépenses sont liées à des décalages d'opérations dans le temps. Le CESER note toutefois l'annulation du forum du fret régional. Au-delà des raisons ayant prévalu à cette annulation, le CESER réaffirme tout l'intérêt d'un lieu d'échange et d'animation sur le transport de marchandises. Alors que le report modal devrait constituer une priorité, le CESER attire l'attention sur la nécessité de préserver les outils de production existants afin de ne pas obérer l'avenir. Il souligne en particulier le risque que ferait courir, dans cette perspective, le démantèlement partiel du service public du fret ferroviaire.

Culture

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de la culture, par l'inscription de recettes et dépenses nouvelles en faveur de la filière cinéma (102 k€ du CNC pour le financement de médiateurs dans le réseau des salles), de dépenses liées à la réalisation du nouveau FRAC Artothèque (1,15 M€ en AP et 625 k€ en CP en investissement, 78,6 k€ en AE et 48 k€ en CP en fonctionnement) et pour la MECA (342 k€ en AE sur le marché gardiennage).

Le CESER relève l'inscription dans ce budget supplémentaire de plusieurs virements (en autorisations de programme, d'engagement et crédits de paiements) entre le chapitre des dépenses d'administration générale et d'autres chapitres sectoriels (culture, sport), s'agissant de dépenses en matière d'exploitation-maintenance et sécurité¹. Il s'interroge sur les effets à terme de ces virements dès lors qu'ils pourraient se traduire, à budget constant, par une réduction des dépenses d'intervention en direction des acteurs régionaux. C'est aussi pourquoi le CESER appelle une clarification sur les raisons de réaffectation de ces dépenses.

Pilier 4. Transition écologique et énergétique

Le CESER prend acte des évolutions budgétaires particulièrement marquées par les différents mouvements comptables entre les sections d'investissement et de fonctionnement. Il estime manquer d'éléments pour pouvoir apprécier la justification des différents mouvements budgétaires.

Comme il avait pu l'exprimer par le passé, le CESER trouve regrettable que les politiques environnementales et les politiques de mobilité soient associées dans le même pilier. Les moyens alloués à ce pilier semblent en effet importants mais la majeure partie de ces moyens est affectée aux transports et à l'intermodalité. Ceux alloués en faveur des politiques environnementales sont minoritaires.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 – « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 – « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 – « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 – « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2024 »

160 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ Page 21 du rapport de présentation